

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2112

27 septembre 2007

SOMMAIRE

1Plus S.à r.l.	101359	Lannage S.A.	101362
Actio	101361	Le Premier VII S.à r.l.	101354
Apax Crystal A Topco Sàrl	101332	Le Roy Confections S.A.	101373
Atid	101352	M2F	101351
AT & T Global Network Services Belgium Luxembourg S.p.r.l.	101364	Montferrand Holding S.A.	101354
Brugama Holding S.A.	101360	Netline S.A.	101352
Captiva Alstria 4	101365	Nomovida S.A.	101371
Caraway Holdings S.à r.l.	101350	North REOF Saxon S.à r.l.	101372
Changes S.à r.l.	101352	Oasis Braun S.à r.l.	101330
CoDeLux Properties S.A.	101371	Odyssey Financial Technologies S.A.	101355
Contrade S.A.	101330	Pasargard	101374
Conway S.A.	101330	PPL	101353
D.Code Luxembourg S. à r.l.	101353	PPL German Real Estate	101353
de Wouters d'Oplinter & Cie	101375	Pradera Management S.à r.l.	101355
DM Direct Service S.A.	101363	RE Development S.à r.l.	101354
Duscholux S.A.	101359	Rona Industries S.à r.l.	101350
ECOTRANS Luxembourg S.A.	101332	Rosbank Finance S.A.	101355
Emithys S.à r.l.	101372	Scania Finance Luxembourg S.A.	101363
Emithys S.à r.l.	101371	S.E.T. Société Européenne de Trading S.A.	101373
Europa Swan S.à r.l.	101364	Sitéa S.A.	101356
European Financial Holding S.A.	101356	Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA)	101352
Eurosalon s.à r.l.	101350	Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA)	101353
Eurowatt S.à r.l.	101351	Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A.	101355
Fej 3 Sàrl	101361	Stokes Holding S.à r.l.	101358
Fidelity International Real Estate Fund Company 3	101372	Stylux S.A.	101364
Fina Cold II S.A.	101360	Taifun Holding S. à r. l.	101357
Galaga Holding AG	101356	Talltec Technologies Holdings S.A.	101351
General Holding S.A.	101356	Tomek Holding S. à r. l.	101357
Givenshire Ltd.	101372	Tural Holding S. à r. l.	101358
Golden Recovery S.A.	101332	Unitas S.A.	101351
Heraclite Holding S.A.	101358	Valon S.A.	101363
IQUAT-International Information Indus- try Investments Holding S.A.	101360	Vodafone International F S.à r.l.	101354
Jetfly Aviation S.A.	101370		
Koffour S.A.	101362		

Contrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme
F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100743/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05703. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Conway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 101.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme
F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100744/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05705. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Oasis Braun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 12A, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 130.812.

STATUTS

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Macors, pépiniériste-paysagiste, né à Ciney (Belgique), le 29 juin 1964, demeurant à L-3985 Pissange, 12A, Duerfstrooss;

2.- Madame Carole Braun, horticulteur-fleuriste, épouse de Monsieur Michel Macors, née à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 1966, demeurant à L-3985 Pissange, 12A, Duerfstrooss.

Lesquels comparants, présents ou représentés, on requis le notaire instrumentant de dresser acte de statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société responsabilité limitée sous la dénomination de: OASIS BRAUN S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'activité d'entrepreneur-paysagiste, de pépiniériste d'horticulteur-fleuriste, ainsi que le commerce gros et en détail de fleurs et plantes vertes et tout matériel ou articles de ces branches.

Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales, industrielles pouvant se rattacher à son objet effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur ces participations.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Pissange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Michel Macors, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Carole Braun, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Sont nommés gérants de la société:
 - Monsieur Michel Macors, prénommé et
 - Madame Carole Braun, prénommée.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- III.- Le siège social de la société se trouve à L-3985 Pissange, 12A, Duerfstrooss.

Déclaration fiscale

Considérant le degré de parenté entre les associés (Madame Carole Braun, étant l'épouse de Monsieur Michel Macors), ils requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: M. Macors, C. Braun, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9397. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007100624/219/80.

(070113870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

ECOTRANS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100745/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05708. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Golden Recovery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.926.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke / A. Verdonck

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007100746/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05711. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Apax Crystal A Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

In the year two thousand and seven, on the 30th day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom, registered at Companies House under number 4693597, (the «Sole Shareholder»).

Here represented by Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 26 July 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the Sole Shareholder of APAX CRYSTAL A TOPCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1154 on 14 June 2007, p. 55380, (hereinafter referred to as the «Company»).

The articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to renumber article 4 of the articles of association, which becomes article 4.1 and to introduce a new article 4.2 which shall read as follows:

« **Art. 4. Denomination- Definitions.**

4.1 Denomination

The Company will have the denomination APAX CRYSTAL A TOPCO Sàrl.

4.2 Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.»

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million three hundred and seventy eight thousand seven hundred and fifty euros (EUR 16,378,750.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixteen million three hundred and ninety one thousand two hundred and fifty euros (EUR 16,391,250.-) by the creation and issue of twenty two thousand five hundred and ninety four (22,594) ordinary shares and seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class A preferred shares, seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class B preferred shares, seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class C preferred shares, seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class D preferred shares, Seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class E preferred shares, seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class F preferred shares, seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class G preferred shares, seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class H preferred shares and seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class I preferred shares, being a total of six hundred and fifty five thousand one hundred and fifty (655,150) shares together with a total share premium of Sixty three million eight hundred and seventy six thousand nine hundred and ninety eight euros and eighty seven cents (EUR 63,876,998.87), all shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, (the «New Shares»), having the same rights and obligations as the existing shares except for the new provisions mentioned in Article 6 below, to be fully paid up.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to have the New Shares fully paid up by contribution in kind consisting of two thousand (2,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the «Contributed

Shares») held by the Sole Shareholder in APAX CRYSTAL A LIMITED, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Gibraltar, with registered office at 53/67 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Commerce under number 98703 («GIBCO»).

Contribution of the Contributed Shares held by the Sole Shareholder in GIBCO

Description of the Contributed Shares

GIBCO has been incorporated on 21 May 2007 and fully capitalised on 8 June 2007. A share participation of two thousand (2,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each fully owned and paid up by the Sole Shareholder in GIBCO.

Evidence of the Contributed Shares' existence

Proof of the Contributed Shares has been given by financial statements of GIBCO dated as of the date hereof, as well as a certificate issued by the board of managers of the Sole Shareholder and a report issued by the board of managers of the Company.

Evaluation of the Contributed Shares

The total value of the Contributed Shares amounts to eighty one million eight hundred and ninety three thousand six hundred and twenty three euros and eighty seven cents (EUR 81,893,623.87) (the «Value of the Contributed Shares»).

The Contributed Shares represent a 100% participation in GIBCO, a company with its registered office of which is situated in a member country of the European Union and the exemption provided in article 4-2 of the law of the 29 December 1971 as modified by the law of 3 December 1986, is hereby requested.

Payment/Use of the Contributed Shares

The Sole Shareholder hereby decides that the Value of the Contributed Shares will be allocated as follows:

- The amount corresponding to sixteen million three hundred seventy eight thousand seven hundred and fifty euros (EUR 16,378,750.-) for the subscription and payment of the New Shares;
- The amount corresponding to one million six hundred and thirty seven thousand eight hundred and seventy five euros (EUR 1,637,875.-) to the legal reserve. This amount paid in the legal reserve will not be distributable; and
- the balance of sixty three million eight hundred and seventy six thousand nine hundred and ninety eight euros and eighty seven cents (EUR 63,876,998.87) to the freely distributable share premium account.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of at least 65% of all the outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux), having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, in its capacity as contributor of the Contributed Shares, represented as stated above, hereby declares that immediately prior to the transfer of the Contributed Shares to the Company:

1. The Sole Shareholder is the full owner of the Contributed Shares, to be contributed to the Company under increase of capital;
2. The Contributed Shares are fully paid-up;
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
4. None of the Contributed Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares and none of the Contributed Shares are subject to any attachment;
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him/it;
6. According to Luxembourg law and the articles of association of Gibco, the Contributed Shares are freely transferable; and
7. All formalities subsequent to the contribution in kind of the Contributed Shares by the Sole Shareholder required in Luxembourg in order to render it effective anywhere and towards any third party, shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

Report of the board of managers of the Company

The report dated 30 My 2007 and annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing to the above described Contributed Shares, expressly agree with their description, with their valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment of the New Shares, the allocation to the legal reserve and the allocation to the share premium account.

Certificate of the board of managers of the Sole Shareholder

The certificate dated 30 My 2007 and annexed to the present deed, attests that the managers of the Sole Shareholder, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Sole Shareholder owing to the above described Contributed Shares, expressly agree with their description, with their valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment of the New Shares, the allocation to the legal reserve and the allocation to the share premium account.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Company's articles of association that will now read as follows:

Art. 6. Share capital - Repurchase.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at sixteen million three hundred and ninety one thousand two hundred and fifty euros (EUR 16,391,250.-) represented by twenty three thousand and ninety four (23,094) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of six hundred and thirty two thousand five hundred and fifty six (632,556) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Repurchase

6.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

6.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

6.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

- The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»),

- The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»),

- The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»),and

- The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

- The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);

- The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

- The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);

- The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and

- The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»).

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

6.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 6.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general shareholders' meeting to be held with a 100 % quorum of all shares in Issue.

6.3 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.4 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

6.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.7 - Registration of Shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to make the necessary ancillary amendments of the articles of the Company pursuant to the precedent resolutions.

As a result of the above resolution, the coordinated articles of the Company can now be read as follows:

« **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company «*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination - Definitions.

4.3 Denomination

The Company will have the denomination APAX CRYSTAL A TOPCO Sàrl.

4.4 Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Repurchase.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at sixteen million three hundred and ninety one thousand two hundred and fifty euros (EUR 16,391,250.-) represented by twenty three thousand and ninety four (23,094) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class D preferred shares (the «Class D Preferred

Shares», seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), seventy thousand two hundred and eighty four (70,284) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of six hundred and thirty two thousand five hundred and fifty six (632,556) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Repurchase

6.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

6.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

6.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles.

- The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»),

- The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»),

- The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»),and

- The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

- The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);

- The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

- The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);

- The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and

- The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»).

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

6.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 6.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general shareholders' meeting to be held with a 100% quorum of all shares in Issue.

6.3 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.4 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

6.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.7 - Registration of Shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked *ad nutum* by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 8.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general shareholders' meeting shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2 of the month of May, at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately five thousand seven hundred euros (EUR 5,700.- €).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, as represented as stated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD., une limited liability company régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15 Portland Place, London, W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597, (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Philip Basler-Gretic, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 26 juillet 2007.

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'Associé Unique de la société APAX CRYSTAL A TOPCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, constituée par un acte du notaire Delvaux, demeurant à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1154 en date du 14 juin 2007 page 55380 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renuméroter l'article 4 des statuts qui devient l'article 4.1 et d'introduire un nouvel article 4.2 qui sera lu comme suit:

« Art. 4. Dénomination - Définitions.

4.1 Dénomination

La Société aura la dénomination: APAX CRYSTAL A TOPCO Sàrl.

4.2 Définitions

En complément des autres termes définis dans les autres clauses de ces Statuts, les mots et termes suivants auront la signification suivante si et quand ils seront écrits avec une lettre majuscule:

Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe A

Comptes Intermédiaires 2008 de Classe B Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe B

Comptes Intermédiaires 2009 de Classe C Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe C

Comptes Intermédiaires 2010 de Classe D Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe D

Comptes Intermédiaires 2011 de Classe E Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe E

Comptes Intermédiaires 2012 de Classe F Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe F

Comptes Intermédiaires 2013 de Classe G Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe G

Comptes Intermédiaires 2014 de Classe H Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe H

Comptes Intermédiaires 2015 de Classe I Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe I

Période Étant défini comme Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

Montant Disponible Étant défini comme montant total de bénéfices nets de la société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive sans réserve librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts) déterminées sur base des comptes intermédiaires concernant Période appropriée (ou la nouvelle période, selon les circonstances)

Comptes Intermédiaires Étant défini comme comptes intermédiaires de la Société à la Date de Compte Intermédiaire appropriée

Date de Compte Intermédiaire Étant défini comme date ne précédant pas Huit (8) jour savant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Parts sociales privilégiées appropriée, à condition qu'une telle date puisse ne pas être plus tardive que le dernier jour du troisième mois de la première fin d'année suivant la date de début de la période appropriée.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize millions trois cent soixante dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 16.378.750,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à seize millions trois cent quatre vingt onze mille deux cent cinquante euros (EUR 16.391.250,-) par l'émission de vingt deux mille cinq cent quatre vingt quatorze (22.594) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe A, soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe B, soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe C, soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe D, soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe E, soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe F, soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe G, soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe H et soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer entièrement.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par apport en nature consistant en deux mille (2.000) actions (les «Actions Apportées») détenues par l'Associé Unique dans la société APAX CRYSTAL A LIMITED, une limited company constituée et existant valablement sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 53/67 Line Wall Road, Gibraltar et inscrite auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 98703 («GIBCO»).

Apport des Actions Apportées détenues par l'Associé unique dans GIBCO

Description des Actions Apportées

Une participation de deux mille (2.000) actions intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique dans GIBCO.

Preuve de l'existence des Actions Apportées

Preuve de l'existence des Actions Apportées a été donnée à travers un bilan comptable de GIBCO en date de ce jour, ainsi qu'un certificat émis par le conseil de gérance de l'Associé Unique et un certificat émis par le conseil de gérance de la Société.

Evaluation des Actions Apportées

La valeur des Actions Apportées est estimée à quatre vingt un millions huit cent quatre vingt treize mille six cent vingt trois euros et quatre vingt sept cents (EUR 81.893.623,87).

Les Actions Apportées représentent une participation de 100% dans GIBCO, une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, en ce qui concerne le droit d'apport, est sollicitée.

Libération - Usage des Parts Sociales Apportées

L'Associé Unique décide ici que la valeur des Parts Sociales Apportées sera répartie de la façon suivante:

- le montant de seize millions trois cent soixante dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 16.378.750,-) sera attribué à la souscription et à la libération des Nouvelles Parts Sociales;
- le montant de un million six cent trente sept mille huit cent soixante quinze euros (EUR 1.637.875,-) sera attribué à la réserve légale. Ce montant versé à la réserve légale ne sera pas distribuable; et
- le solde de soixante trois millions huit cent soixante seize mille neuf cent quatre vingt dix huit euros et quatre vingt sept cents (EUR 63.876.998,87) sera attribué au compte de prime d'émission distribuable.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu du fait que l'apport mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat

membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, en sa capacité d'apporteur des Actions Apportées, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'immédiatement avant le transfert des Actions Apportées:

1. L'Associé Unique dispose seul de la pleine propriété des Actions Apportées et de la pleine capacité d'en disposer;
2. Les Actions Apportées sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique est le seul à disposer de droit sur les Actions Apportées et a le droit de disposer des Actions Apportées;
4. Aucune des Actions Apportées n'est mise en gage, ni démembreée par un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Actions Apportées et aucune des Actions Apportées n'est sujet à une quelconque servitude;
5. Il n'existe pas de droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel une quelconque personne pourrait avoir droit de demander qu'une ou plusieurs des Actions Apportées lui soit cédées;
6. Conformément à la loi luxembourgeoise et aux statuts de GIBCO, les Actions Apportées sont librement cessibles; et
7. Toutes autres formalités suivant l'apport des Actions Apportées par l'Associé Unique requises au Luxembourg aux fins de rendre cet apport effectif partout et à l'égard de tout tiers, seront accomplies à la réception d'une copie certifiée de l'acte notarié constatant cet apport en nature.

Rapport du conseil de gérance de la Société

Le certificat du 30 juillet 2007 et annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison des Actions Apportées décrites plus haut, marquent expressément leur accord sur leur description, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété des Actions Apportées et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Certificat du conseil de gérance de l'Associé Unique

Le certificat du 30 juillet 2007 et annexé aux présentes, atteste que les gérants de l'Associé Unique, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de l'Associé Unique à raison des Actions Apportées décrites plus haut, marquent expressément leur accord sur leur description, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété des Actions Apportées et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

« Art. 6. Share capital - Repurchase.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à seize millions trois cent quatre vingt onze mille deux cent cinquante euros (EUR 16.391.250,-) représenté par vingt trois mille quatre vingt quatorze (23.094) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées E»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées I»), et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées E, les Parts Sociales Privilégiées F, les Parts Sociales Privilégiées G et les Parts Sociales Privilégiées H, (les «Parts Sociales Privilégiées»), chacune ayant une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Rachat

6.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales Privilégiées via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les)dite(s) Classe(s).

6.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant parties des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne le droit à leurs détenteurs de bénéficier d'un pro rata sur leur détention dans ladite classe, dans le cas du rachat de ladite classe, au Montant Disponible pour la Période concernée à laquelle la classe est soumise conformément aux articles présents.

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A (la «Période de Classe A»),

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2008 de la Classe B (la «Période de Classe B»),

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2009 de la Classe C (la «Période de Classe C»),et

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2010 de la Classe D (la «Période de Classe D»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2011 de la Classe E (la «Période de Classe E»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2012 de la Classe F (la «Période de Classe F»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 de la Classe G (la «Période de Classe G»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 de la Classe H (la «Période de Classe H»), et

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 de la Classe I (la «Période de Classe I»).

Afin d'éviter toute incertitude, dans le cas où il n'y aurait pas de Date de Comptes Intermédiaires pour l'une des Classes, la Période de celle-ci se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après laquelle la Période de la Classe concernée aura commencé.

6.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetées et annulées au cours de la Période de ladite Classe, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle Période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la Période de la Classe précédente (ou la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de ladite Classe, à la condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intermédiaires pour ladite Classe, la Période de celle-ci se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de ladite Nouvelle Période. La Première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 6.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

6.2.5 - Dans le cas du rachat de Parts Sociales Privilégiées A, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation Nominal calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulées plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées soumises à émission faisant partie de la Classe devant être rachetée et annulée.

Tout avenant au présent article 6.2. devra faire l'objet d'une décision unanime de la part de l'associé unique (comme le cas peut se présenter) ou résultant de l'assemblée générale des actionnaires qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

6.3 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, donne droit à un même droit de vote et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote en proportion de sa détention de Parts Sociales. La protection prévue au présent article fait que chaque Part Sociale pourra être classée pari passu avec toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de bénéfices.

6.5 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de faire les changements nécessaires aux statuts de la Société suite aux précédentes résolutions.

En conséquence à la résolution précédente, les statuts coordonnés de la Société peuvent être maintenant lus comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination - Définitions.

4.3 Dénomination

La Société aura la dénomination: APAX CRYSTAL A TOPCO Sàrl.

4.4 Définitions

En complément des autres termes définis dans les autres clauses de ces Statuts, les mots et termes suivants auront la signification suivante si et quand ils seront écrits avec une lettre majuscule:

Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe A

Comptes Intermédiaires 2008 de Classe B Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe B

Comptes Intermédiaires 2009 de Classe C Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe C

Comptes Intermédiaires 2010 de Classe D Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe D

Comptes Intermédiaires 2011 de Classe E Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe E

Comptes Intermédiaires 2012 de Classe F Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe F

Comptes Intermédiaires 2013 de Classe G Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe G

Comptes Intermédiaires 2014 de Classe H Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe H

Comptes Intermédiaires 2015 de Classe I Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe I

Période Étant défini comme Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

Montant Disponible Étant défini comme montant total de bénéfices nets de la société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive sans réserve librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts) déterminées sur base des comptes intermédiaires concernant Période appropriée (ou la nouvelle période, selon les circonstances)

Comptes Intermédiaires Étant défini comme comptes intermédiaires de la Société à la Date de Compte Intermédiaire appropriée

Date de Compte Intermédiaire Étant défini comme date ne précédant pas Huit (8) jour savant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Parts sociales privilégiées appropriée, à condition qu'une telle date puisse ne pas être plus tardive que le dernier jour du troisième mois de la première fin d'année suivant la date de début de la période appropriée.»

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Rachat.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à seize millions trois cent quatre vingt onze mille deux cent cinquante euros (EUR 16.391.250,-) représenté par vingt trois mille quatre vingt quatorze (23.094) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées E»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H»), soixante dix mille deux cent quatre vingt quatre (70.284) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées I»), et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées E, les Parts Sociales Privilégiées F, les Parts Sociales Privilégiées G et les Parts Sociales Privilégiées H, (les «Parts Sociales Privilégiées»), chacune ayant une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Rachat

6.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales Privilégiées via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les)dite(s) Classe(s).

6.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant parties des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne le droit à leurs détenteurs de bénéficier d'un pro rata sur leur détention dans ladite classe, dans le cas du rachat de ladite classe, au Montant Disponible pour la Période concernée à laquelle la classe est soumise conformément aux articles présents.

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A (la «Période de Classe A»),

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2008 de la Classe B (la «Période de Classe B»),

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2009 de la Classe C (la «Période de Classe C»), et

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2010 de la Classe D (la «Période de Classe D»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2011 de la Classe E (la «Période de Classe E»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2012 de la Classe F (la «Période de Classe F»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 de la Classe G (la «Période de Classe G»)

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 de la Classe H (la «Période de Classe H»), et

- La Période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 de la Classe I (la «Période de Classe I»).

Afin d'éviter toute incertitude, dans le cas où il n'y aurait pas de Date de Comptes Intermédiaires pour l'une des Classes, la Période de celle-ci se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après laquelle la Période de la Classe concernée aura commencé.

6.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetées et annulées au cours de la Période de ladite Classe, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle Période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la Période de la Classe précédente (ou la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de ladite Classe, à la condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intermédiaires pour ladite Classe, la Période de celle-ci se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de ladite Nouvelle Période. La Première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 6.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

6.2.5 - Dans le cas du rachat de Parts Sociales Privilégiées A, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation Nominal calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulées plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées soumises à émission faisant partie de la Classe devant être rachetée et annulée.

Tout avenant au présent article 6.2. devra faire l'objet d'une décision unanime de la part de l'associé unique (comme le cas peut se présenter) ou résultant de l'assemblée générale des actionnaires qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

6.3 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, donne droit à un même droit de vote et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote en proportion de sa détention de Parts Sociales. La protection prévue au présent article fait que chaque Part Sociale pourra être classée pari passu avec toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de bénéfices.

6.5 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de la présente assemblée, est évalué à environ cinq mille sept cents euros (5.700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 1^{er} août 2007, Relation: EAC/2007/9226. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007100555/219/998.

(070114265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Eurosalon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 93, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100764/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05401. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Caraway Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.874.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100765/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05402. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Rona Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.995.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100766/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05403. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Eurowatt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 48.019.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100777/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07393. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Unitas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 10.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100763/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05397. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Talltec Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.543.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100767/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05404. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

M2F, Société Anonyme.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 10, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 113.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M2F SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2007100768/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01767. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 52.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100785/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07114. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Atid, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATID SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2007100769/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08887. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Changes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHANGES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2007100770/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08888. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Netline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETLINE SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2007100771/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08890. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 52.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100786/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07117. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

D.Code Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, 25, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 99.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Signatures

Référence de publication: 2007100784/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06933. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

PPL German Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.884.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Signatures

Référence de publication: 2007100782/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06928. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

PPL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.883.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS
Signatures

Référence de publication: 2007100781/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06896. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Vodafone International F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.920.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101281/1336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05032. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Montferrand Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.063.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Marder.

Référence de publication: 2007101296/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07508. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.594.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007101297/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07511. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

RE Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.208.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007101298/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07514. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour PRADERA MANAGEMENT S.à R.L.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007100778/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05104. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONIE S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2007100772/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08892. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Rosbank Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.433.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

P. van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2007100779/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

G. Eggermont
Chief Financial Officer

Référence de publication: 2007100780/2747/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06880. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Galaga Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 24.144.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100894/7775/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

General Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.483.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juillet 2007

Le siège social de la société est transféré du 4, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

GENERAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100923/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Sitéa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.761.

Le siège sis au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de SITEA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 102.761, a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet au 1^{er} août 2007.

Pour l'agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100920/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

European Financial Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 17.922.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 6 avril 2007

1. Les démissions des sociétés:

- DMC S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- LOUV S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

de leur mandat d'Administrateur, respectivement de catégorie A et B, sont acceptées.

2. Sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement:

- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A,

- Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

Référence de publication: 2007100915/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Tomek Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.600.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 27 avril 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et TURAL HOLDING S.à.r.l. les 500 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- TURAL HOLDING S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOMEK HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007100902/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Taifun Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.603.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 27 avril 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et TURAL HOLDING S.à r.l. les 500 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- TURAL HOLDING S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAIFUN HOLDING S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007100901/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Heraclite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.229.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314 nommée administrateur en date du 26 mai 2006, a désigné Monsieur François Lanners, né le 3 octobre 1948 à Mersch (Luxembourg), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

M. Limpens / C. Schlessler

Director / Director

Référence de publication: 2007100891/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Tural Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.601.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 15 mai 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et RFR FRANKFURT ET, LLC les 500 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- RFR FRANKFURT ET, LLC, avec siège social au 390 Park Avenue, 3rd Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TURAL HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007100903/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Stokes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.381.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 7 août 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et COUTTS OFFSHORE EUROPE LIMITED as Trustees of The VIITIKKO FAMILY SETTLEMENT les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- COUTTS OFFSHORE EUROPE LIMITED as Trustees of The VIITIKKO FAMILY SETTLEMENT domicilié à 23-25 Broad Street, St Helier, Jersey, JE4 8ND détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STOKES HOLDING S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007100904/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

1Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 79, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.479.

—
Laut Beschluss der Geschäftsführerin der Gesellschaft 1 PLUS S.à r.l. wird der Hauptsitz mit sofortiger Wirkung innerhalb der Gemeinde verlegt von 8, rue Ry Boissaux in L-3430 Dudelange auf 79, avenue Grand-Duchesse Charlotte in L-3441 Dudelange.

Luxembourg, den 25. Juli 2007.

Y. Holper / C. Eustergerling

Geschäftsführende Gesellschafterin / Geschäftsführende Gesellschafterin

Référence de publication: 2007100921/664/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Duscholux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.516.

—
Société constituée le 30 juin 1981 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C no 222 du 16 octobre 1981.

Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 28 avril 1982 (Mem C n ° 181 du 28 juillet 1982), le 12 janvier 1983 (Mem C no 57 du 5 mars 1983), le 18 décembre 1991 (Mém C n ° 265 du 18 juin 1992), le 19 avril 1994 (Mém C n ° 324 du 6 septembre 1994) et le 17 mai 2001 (Mem C n ° 1083 du 29 novembre 2001).

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale du 12 juillet 2007 que:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des trois Administrateurs:

- Monsieur Jean Wagener, demeurant au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Hans Sieber, demeurant à Gwanne, CH-3713 Reichenbach
- Mr Jean-Pierre Weiler, demeurant rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf

Leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2008.

Le mandat d'administrateur-délégué de Mr Hans Sieber est reconduit pour la même période.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, «Centre Etoile», 5bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

Son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2008.

Pour extrait

J. Wagener

Le mandataire

Référence de publication: 2007100918/279/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Brugama Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 10.599.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2007

La démission de la société LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, est acceptée. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Luxembourg, 6 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

BRUGAMA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007100917/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

IQUAT-International Information Industry Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.105.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 3 août 2007

La démission de Marc Muller, Administrateur a été acceptée. Tom Faber a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

La démission de Jean-Marc Faber, Commissaire aux comptes a été acceptée. KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. a été nommé commissaire aux comptes en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Les mandats Frédéric Muller et Laurent Muller, administrateurs, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- KLOPP & BOUR CONSEIL S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IQUAT - INTERNATIONAL INFORMATION INDUSTRY INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007100908/717/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Fina Cold II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.661.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 juillet 2007

Résolutions

L'assemblée accepte la démission de M. Manuel Frias en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la société et accepte la cooptation de Mme Christelle Rétif, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-

Neuve, L-2227 Luxembourg née le 13 décembre 1973 à Saint Germain en Laye (France) comme nouvel administrateur, en remplacement de M. Manuel Frias.

L'assemblée décide de nommer comme président du conseil d'administration, M. Pierre Stemper, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, né le 6 décembre 1970 à Poissy, France.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit, leur mandats expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Conseil d'administration:

- M. Pierre Stemper, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, président et administrateur;
- M. Michael Andrew Twining, résidant à Buckinghamshire, Angleterre, administrateur;
- M. Nairn Gjonaj, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur;
- M. Joachim Ogland, résidant à Londres, Angleterre administrateur;
- Mme Christelle Rétif, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur.

Les actionnaires décident de réélire, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme

FINA COLD II S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007101891/24/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Fej 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.414.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 2 août 2007 que FEJ AGGREGATE S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.911, a vendu ses 2.695 parts sociales à FEJ 4 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.305.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2007101907/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

—
L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 mars 2007 a décidé:

- de prendre note des démissions de M. Caillat, M. L'Evêque de Vilmorin et de M. Silvestro.
- de nommer:

M. Philippe Meloni, Casa4Funds LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT S.A., 41, blvd Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Simona Bortolazzi, Casa4Funds LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT S.A., 41, blvd Royal, L-2449 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 4 juillet 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Philippe Meloni, Casa4Funds LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT S.A., 41, blvd Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Simona Bortolazzi, Casa4Funds LUXEMBOURG EUROPEAN ASSET MANAGEMENT S.A., 41, blvd Royal, L-2449 Luxembourg

M. Slim Kebaili, ACTIVGEST S.A., 14, rue Etienne Dumont, CH-12047 Genève

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renommer:

DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en tant que de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour ACTIO, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007101902/1126/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Par décision du Conseil d'administration du 30 juillet 2007 et conformément aux dispositions légales et à l'article 10 des statuts, Monsieur Olivier Leclipteur, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé Fondateur de pouvoir. Madame Romaine Fautsch a été confirmée dans sa fonction de Fondée de pouvoir. Ils pourront engager valablement la société en ce qui concerne la gestion journalière des affaires, chacun conjointement avec un administrateur. La signature conjointe de deux Fondateurs de pouvoir n'étant pas valable. Le mandat de M. Guy Kettmann comme Fondateur de pouvoir est expiré avec effet au 30 juillet 2007.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour LANNAGE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2007101903/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Par décision du Conseil d'administration du 30 juillet 2007 et conformément aux dispositions légales et à l'article 10 des statuts, Monsieur Olivier Leclipteur, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé Fondateur de pouvoir. Madame Romaine Fautsch a été confirmée dans sa fonction de Fondée de pouvoir. Ils pourront engager valablement la société en ce qui concerne la gestion journalière des affaires, chacun conjointement avec un administrateur. La signature conjointe de deux Fondateurs de pouvoir n'étant pas valable. Le mandat de M. Guy Kettmann comme Fondateur de pouvoir est expiré avec effet au 30 juillet 2007.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.
Pour KOFFOUR S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice-Président / -

Référence de publication: 2007101904/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Scania Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Zone d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.907.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 23 janvier 2007

M. Norbert Peeters, résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, Zone d'Activité Syrdall, est nommé administrateur de la Société pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101926/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

DM Direct Service S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 131.

R.C.S. Luxembourg B 91.646.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007

Démission du commissaire:

La démission au poste de commissaire de la Société d'AUDIT & DE REVISION Sàrl a été acceptée.

Nomination d'un commissaire:

A été nommée au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013:

- VERICOM S.A., 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51203

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007101928/1185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Valon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 juillet 2007 et conformément aux dispositions légales et à l'article 10 des statuts, Monsieur Olivier Leclipteur, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé Fondé de pouvoir. Madame Romaine Fautsch a été confirmée dans sa fonction de Fondée de pouvoir. Ils pourront engager valablement la société en ce qui concerne la gestion journalière des affaires, chacun conjointement avec un administrateur. La signature conjointe de deux Fondés de pouvoir n'étant pas valable. Le mandat de M. Guy Kettmann contre Fondé de pouvoir est expiré avec effet au 30 juillet 2007.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.
Pour VALON S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice-Président / -

Référence de publication: 2007101905/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03552. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070115595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Europa Swan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.585.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.358.

Par résolution circulaire en date du 9 août 2007, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101937/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07452. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070115530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

AT & T Global Network Services Belgium Luxembourg S.p.r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 72.253.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100775/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10046. - Reçu 118 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070113655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Stylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 124, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.851.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100776/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02020. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070113654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Captiva Alstria 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.815.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 114.458,

duly represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 July 2007.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including up and cross-stream transactions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of CAPTIVA ALSTRIA 4.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING S.à r.l., pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 25, rue Goethe, L-1637, Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers:
 - a) Mr Renato Lavorato, manager, born on 12 March 1962 in Roma, Italy, with professional address at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; and
 - b) Mr Ismaël Dian, accountant, born on 15 November 1979 in Virton, Belgium, with professional address at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.458,

représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris pour des transactions en amont ou croisées.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CAPTIVA ALSTRIA 4.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par CAPTIVA 2 ALSTRIA HOLDING S.à r.l., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25, rue Goethe, L-1637, Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:

(a) Monsieur Renato Lavorato, gérant de société, né le 12 mars 1962 à Rome en Italie, avec adresse professionnelle au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; et

(b) Monsieur Ismaël Dian, comptable, né le 15 novembre 1979 à Virton en Belgique, avec adresse professionnelle au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, LAC/2007/19718. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100626/211/316.

(070113945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Jetfly Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 70.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les documents s'y rapportant, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007100783/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06932. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Nomovida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.530.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100773/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02016. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

CoDeLux Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 103.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CoDeLux PROPERTIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100788/6770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07057. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Emithys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.954.095,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.789.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007100794/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06956. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Emithys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.954.095,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 105.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007100795/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06962. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Fidelity International Real Estate Fund Company 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1479 Luxembourg, Kansallis House Place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 130.398.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 18 juillet 2007 que la totalité des 15.000 parts sociales de la Société détenue par FIDELITY INTERNATIONAL LIMITED a été transférée à FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 2 avec siège social Kansallis House, place de l'Etoile L-1021 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND COMPANY 3

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007100826/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Givenshire Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 101.257.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100815/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06848. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

North REOF Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.913.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 19 juillet 2007

1. La démission de Monsieur Jean And a été acceptée avec effet au 15 juin 2007.

2. Monsieur Jean-Louis Camuzat, directeur financier, né le 1^{er} septembre 1963 à Fontenay aux Roses (France), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Jean And. Sa nomination prend effet au 15 juin 2007 pour une durée indéterminée.

3. Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Robert Brown
- Pascal Leclerc
- Jean-Louis Camuzat.

Fait le 10 août 2007.

Pour NORTH REOF SAXON S.à r.l.

MOURANT LUXEMBOURG S.A

Signature

Référence de publication: 2007100821/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Le Roy Confections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7640 Christnach, 5B, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 115.260.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 2 novembre 2006 à Luxembourg

IAS CONSULTING LIMITED ayant présenté sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société ALEXANDER J. DAVIES Sarl, demeurant au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur s

Référence de publication: 2007100842/520/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

S.E.T. Société Européenne de Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.436.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 10 avril 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007100830/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Pasargard, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Faradeed Tasvir & Foto Digital Import und Exporthandel.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 12, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 56.011.

Im Jahre zweitausend sieben, den einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

Die Eheleute Herr Farzin Dustdar, Ingenieur, geboren in Teheran (Iran) am 9. Dezember 1943 (matr. 1943 12 09 112), und Madame Mehrvash dite Farah Zolfonoon, Politologin, geboren in Rafsanjan (Iran) am 1. November 1947 (matr. 1947 11 01 187), wohnhaft zusammen in L-1513 Luxemburg, 59, boulevard Prince Félix,

alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CONSULTING & SERVICES s.à r.l. mit Sitz in L-1911 Luxemburg, 6A, rue du Laboratoire (matr. 1996 24 07 830),

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte, mit dem damaligen Amtssitz in Ettelbrück am 20. Juni 1996, veröffentlicht im Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 570 vom 6. November 1996,

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 56.011,

welche Komparenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung konstituiert haben und, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

1. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 1 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Demgemäss wird Artikel 1 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PASARGARD. Die Gesellschaft kann unter dem Namen FARADEED TASVIR & FOTO DIGITAL IMPORT UND EXPORTHANDEL betreiben.

2. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 3 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Demgemäss wird Artikel 3 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ettelbrück. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden

Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9061 Ettelbrück, 12, rue Michel Rodange.

3. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Demgemäss wird Artikel 4 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Gross- und Einzelhandel, Export und Import mit Waren jeder Art, vorbehaltlich der entsprechenden behördlichen Genehmigungen.

Die Gesellschaft kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls der Einbringung, Anteilszeichnung, Verschmelzung oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der gegründeten Gesellschaft begünstigen können.

4. Beschluss

Herr Ahmad Jelvani, Koch, wohnhaft in Wasserbillig, und Dame Mervash Zolfonoon werden von ihrem Amt als Geschäftsführer abberufen, Entlastung wird ihnen für die Ausübung ihres Amtes gewährt und Herr Asghar Dizaji, Geschäftsmann, geboren in Shabestar (Iran) am 26. Mai 1971, wohnhaft in West Emdad, 30, Shaikh Bahaie Strasse im Iran wird als alleiniger Geschäftsführer ernannt.

Diese Ernennung gilt bis zur etwaigen Abberufung durch die Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Anschliessend ersuchen die Komparenten den instrumentierenden Notar folgende Übertragung von Gesellschaftsanteilen zu beurkunden, welche ihr volles Einverständnis als Gesellschafter haben:

a) Dame Mervash Zolfonoon erklärt andurch abzutreten und zu übertragen, der dies annehmenden Dame Masoumeh Hasan Khani, ohne Stand, geboren in Teheran (Iran) am 9. Juli 1975, wohnhaft in West Emdad, Shaikh Bahaie Strasse im Iran, hier vertreten durch ihren Ehegatten, welcher sich für sie stark hält und annimmt, alle ihre hundertfünfundachtzig (185) Anteile an vorgenannter Gesellschaft;

b) Herr Farzin Dustdar erklärt andurch abzutreten und zu übertragen dem dies annehmenden Herrn Asghar Dizaji, Geschäftsmann, geboren in Shabestar (Iran) am 26. Mai 1971, wohnhaft in West Emdad, 30, Shaikh Bahaie Strasse im Iran, alle seine dreihundertfünfzehn (315) Anteile an vorgenannter Gesellschaft.

Der Preis dieser Übertragungen wurde zwischen den Parteien geregelt, worüber hiermit Quittung.

Diese Abtretungen wurden laut Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches im Namen der Gesellschaft angenommen durch ihren Geschäftsführer, vorgenannter Herr Asghar Dizaji.

Zufolge dieser Übertragung sind die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PASARGARD s.à r.l., mit einem Nominalwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (Eur 125,-), aufgeteilt wie folgt:

	Anteile
a) Herr Asghar Dizaji besitzt dreihundertfünfzehn Anteile;	315
b) Dame Masoumeh Hasan Khanl besitzt hundert-fünfundachtzig Anteile.	185
Total: fünfhundert Anteile.	500

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Dustdar, F. Zolfonoon, A. Dizaji, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2007, DIE/2007/1817. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 16. Juli 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007101096/4917/79.

(070115110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

de Wouters d'Oplinter & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.867.

STATUTS

1. Les associés.

- Monsieur Olivier de Wouters d'Oplinter, né à Etterbeek (Belgique) le 23 septembre 1964, demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), avenue Adolphe Buyl, 136, boîte 2.

- Monsieur Thomas de Wouters d'Oplinter, né à Etterbeek (Belgique) le 5 décembre 1969, demeurant à B-1332 Genval (Belgique), rue de la Bruyère, 21.

- Madame Manuella de Wouters d'Oplinter, née à Ixelles (Belgique) le 23 février 1973, demeurant à B-1190 Bruxelles (Belgique), rue des Alliés, 40.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception des commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2 de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par les Associés Commandités:

- Monsieur Olivier de Wouters d'Oplinter

et

- Monsieur Thomas de Wouters d'Oplinter

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille Euros (10.000,- EUR) représenté par mille (1.000) Parts de dix Euros (10,- EUR) chacune dont:

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts de dix Euros (10,- EUR) détenues par Monsieur Olivier de Wouters d'Oplinter.

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts de dix Euros (10,- EUR) détenues par Monsieur Thomas de Wouters d'Oplinter.

- deux (2) Parts de dix Euros (10,- EUR) détenue par Madame Manuella de Wouters d'Oplinter.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 21 août 2007 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2007101103/1656/62.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07173. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.